

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Aux termes des séances du 6 février 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité Maladies infectieuses et maladies tropicales (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ELH MAHAMANE DOUTCHI	Mahamadou
2	MAFO NZONTEU	Estelle Raïssa
3	MEVO	Sonagnon Lionel Helmut Loïc

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 13 février 2023

 Anne BRUANT-BISSON,
La Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



La Directrice de l'Offre de
Soins et de l'Autonomie


Julie CALVET-COIFFARD

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/